

5822/22

30 DEC. 2022

DECISION D'ANNULATION

Le Président de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

- Vu le Règlement des Marchés de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education - Formation ;
- Vu l'appel d'offres ouvert n°82/2022 relatif au « Travaux de construction d'un village de vacances de la Fondation à Martil. Lot n°01 : Gros Œuvres, charpente métallique, charpente en bois (lamellé collé et bois massif), étanchéité, revêtement sols et murs, faux plafond, menuiserie aluminium bois métallique, fluide, électricité CFO-CFA, voiries et aménagement extérieur, peinture » ;
- Vu les dispositions de l'alinéa c du paragraphe 1 de l'article 45 du Règlement des Marchés de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education - Formation ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'annuler l'appel d'offres n°82/2022 relatif au «Travaux de construction d'un village de vacances de la Fondation à Martil. Lot n°01», et ce pour le motif suivant : « **Offre reçue dépasse le crédit budgétaire alloué au marché** ».

Le Président



Youssef EL BAKKALI

مؤسسة محمد السادس للنهوض بالأعمال الاجتماعية للتربية والتكوين

شارع علال الفاسي مدينة العرفان الرباط - ص.ب. 62 81 - Avenue ALLAL AL Fassi Madinat AL IRFANE Rabat - B.P. : 62 81